

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	26 Février 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	26 Février 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	27	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations)	5	POUR : 27	
Nombre de procurations	2	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	29	ABSTENTIONS : 2	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Procuration à J.-P. Reymond	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	Procuration à J. Geiguer
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France		LHOPITEAU Éric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Absente
BOUET Lynda	X	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	X
BOULONI Christian	X	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	X	TERME Annie	X
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	Absent
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	X	VALETTE Alain	X
CONDOR Alain	X	HOUEZT Marion	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 9.2026

Environnement - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Le Président rappelle que le PLPDMA s'inscrit dans les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets, de développement de l'économie circulaire et de transition écologique. Ce programme constitue un levier structurant de la politique de réduction des déchets du territoire et un cadre de référence commun pour la mise en œuvre coordonnée des actions de prévention des déchets.

Une convention de partenariat 2022-2026 pour le Contrat d'Objectifs Territorial du Centre-Sud Ardèche (COT CSA) a été signée par les cinq communautés de communes : Ardèche des Sources et Volcans, Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Montagne d'Ardèche et Val de Ligne et a permis de prescrire l'élaboration du PLPDMA.

Une consultation du public a été réalisée entre le 22 janvier et le 12 février 2026 (arrêté du 21.01.2026 portant arrêt du projet et organisation de la consultation du public). Le projet PLPDMA est élaboré pour la période 2026 – 2031 et a fait l'objet d'un avis de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA (réunie le 15 décembre 2025). Il a mobilisé les cinq communautés de communes du périmètre du COT Centre-Sud Ardèche ainsi que le SIDOMSA.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions) :

- approuve ce programme PLPDMA,
- valide les orientations stratégiques et le plan d'actions qui y sont associés,
- s'engager à mettre en œuvre les actions relevant des compétences de la collectivité.

(Abstentions : Sophie NAHAS et Lynda BOUET).

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 05 Mars 2026.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

